

N° 2023-02-06/04

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

Objet: <u>Dérogation au repos dominical des salariés, accordée par le Maire aux</u> établissements de commerce de détail sur la commande de BUC.

Rapporteur: Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI

DATE DE LA CONVOCATION	L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal,
31-01-2023	Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE	<u>Présents</u> :
31-01-2023	M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOM!NIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN
NOMBRE DE CONSEILLERS	Excusés représentés : Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John
EN EXERCICE: 29	COLLEEMALLAY  Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste  MESSINA-DOMINION!
PRESENTS: 26	Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
VOTANTS : 29	
DATE DE LA PUBLICATION	Absents:
14-02-2023	

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des Accuse de réception en préfecture de réception en préfecture de réception en préfecture de réception en préfecture de vote.

Date de télétransmission : 15/02/2023

Date de réception préfecture : 15/02/2023

#### 2023-02-06/04 Dérogation au repos dominical des salariés, accordée par le Maire aux établissements de commerce de détail sur la commande de BUC.

VU le code du travail, notamment l'article L.3132-26

VU la loi du 13 juillet 1906 instaurant le repos hebdomadaire et dominical en faveur des salariés de l'industrie et du commerce,

VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

CONSIDERANT la demande de l'établissement de commerce de détail Renault Buc pour solliciter du Maire une dérogation pour une ouverture dominicale en 2023, les 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et le 15 octobre,

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas limiter l'autorisation à un seul établissement, qu'elle doit concerner tous ceux du ressort de la Commune exerçant la même activité commerciale, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les établissements de la Commune et ne pas générer une concurrence déloyale dans une même branche d'activité,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

**EMET** un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail sur la Commune de Buc pour l'année 2023,

AUTORISE le Maire à délivrer une autorisation de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail concernant les dimanches de l'année 2023 suivants:

- 15 ianvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

## EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : Rendu exécutoire le : 15/02/2023

Buc, le 13 février 2023

Le Secrétaire de séance

Date de télétransmission : 15/02/2023 Date de réception préfecture : 15/02/2023 Le Maire,

Stéphane GRASSET

«Signature électronique»

### Acte à classer

2023-02-06-04

1 2 3 4 5 6

En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST: ASCL\_2\_2023-02-15T15-04-13.01 ( MI243202176 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-04-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Signature

Electronique

Objet de l'acte : Dérogation au repos dominical des salariés

**Date de décision :** 14/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 6. Libertés publiques et pourvoirs de police

6.1. Police municipale

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte: 2023-02-06-04 Dérogation au repos Multicanal : Non

dominical.PDF

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

PréparéDate 14/02/23 à 15:38Par BORDIER FredericDemande de signatureDate 14/02/23 à 15:38Par BORDIER FredericSignéDate 15/02/23 à 15:04Par GRASSET StéphaneTransmisDate 15/02/23 à 15:04Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception Date 15/02/23 à 15:09

#### **BOURAHLA Samira**

**De:** notifascl@fast.efast.fr

**Envoyé:** mercredi 15 février 2023 15:10

À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique

**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-04

# **":.** Notification FAST:

#### Notification FAST:

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-04, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-04-DE.

Informations sur l'acte Numero : 2023-02-06-04

Objet : Dérogation au repos dominical des salariés

Date de décision : 14/02/2023 Date de transmission : 15/02/2023 Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police / 6.1. Police municipale

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

#### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel https://www.efast.fr